

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-13

ASSOCIATION APIM DEMANDE D'ADAPTATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES A LAVIT-DE-LOMAGNE

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande d'adaptation de deux garanties d'emprunts présentée par Madame la Présidente de l'APIM, en vue de financer la deuxième tranche des travaux de réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Lavit-de-Lomagne.

Par délibérations en date des 8 juillet 2005 et 27 mars 2006, la Commission Permanente a accordé à l'APIM, la garantie du Conseil Général à hauteur de 100% pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 205 405 € et 305 000 €.

L'APIM a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un réaménagement de ces deux prêts et a obtenu un refinancement en taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes:

▪ Emprunt de 1 205 405 € (Contrat n° 1050613)

Date d'effet du réaménagement.....	01/11/2008
Capital restant dû renégocié.....	1 147 838,20 €
Périodicité des échéances.....	trimestrielle
Durée	23 ans
Taux d'intérêt fixe.....	4,68%
(Actuellement taux révisable: 5,15%)	

▪ Emprunt de 305 000 € (Contrat n° 1062865)

Date d'effet du réaménagement.....	01/11/2008
Capital restant dû renégocié.....	290 266,41 €
Périodicité des échéances.....	trimestrielle
Durée	23 ans
Taux d'intérêt fixe.....	4,68%
(Actuellement taux révisable: 5,15%)	

Dans le cadre du réaménagement des emprunts, le Département est appelé à délibérer en vue d'adapter les garanties initialement accordées. Je vous propose donc que le Conseil Général renouvelle sa garantie à hauteur de 100 % pour les deux prêts réaménagés.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les avenants aux contrats de prêts correspondants.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-13

ASSOCIATION APIM

**DEMANDE D'ADAPTATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS
POUR LA REHABILITATION DE L'ETABLISSEMENT
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES A
LAVIT-DE-LOMAGNE**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations de la Commission Permanente des 8 juillet 2005 et 27 mars 2006 accordant à l'APIM la garantie du département à hauteur de 100% pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 205 405 € et 305 000 € pour la réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Lavit-de-Lomagne,

Vu la demande de réaménagement de ces deux prêts présentée par l'APIM auprès de la CDC,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur l'adaptation de la garantie d'emprunts du département ;

- Accorde en conséquence à l'APIM, la garantie du département à hauteur de 100 % pour les deux prêts susvisés dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

▪ Emprunt de 1 205 405 € (Contrat n° 1050613)

Date d'effet du réaménagement.....	01/11/2008
Capital restant dû renégocié.....	1 147 838,20 €
Périodicité des échéances.....	trimestrielle
Durée	23 ans
Taux d'intérêt fixe.....	4,68%
(Actuellement taux révisable: 5,15%)	

▪ Emprunt de 305 000 € (Contrat n° 1062865)

Date d'effet du réaménagement.....	01/11/2008
Capital restant dû renégocié.....	290 266,41 €
Périodicité des échéances.....	trimestrielle
Durée	23 ans
Taux d'intérêt fixe.....	4,68%
(Actuellement taux révisable: 5,15%)	

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les avenants aux contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,